



## THE VOICE OF EUROPEAN HUNTERS

FACE

Rue Belliard 205

B-1040 Brussels

+ 32 (0)2 732 6900

info@face.eu

www.face.eu

## Position de la FACE au sujet du loup en Europe

### Contribution des chasseurs à la réussite de la conservation du loup :

Les chasseurs ont de tout temps été et resteront à l'avenir des acteurs clés dans la conservation et la gestion des loups en Europe. Afin de garantir le maintien de populations de loups saines et viables dans le paysage européen ainsi qu'une coexistence durable non seulement avec les communautés rurales mais aussi avec les autres espèces de faune sauvage, la gestion active des populations est également requise parmi d'autres mesures. Il est par ailleurs essentiel de prendre en compte, dans toute décision, les besoins et les intérêts des parties prenantes concernées sur le plan local qui, au quotidien, partagent le même espace que cette espèce. Les États membres doivent être en mesure de pratiquer une gestion active du loup de manière à permettre la conservation de la faune sauvage et d'autres activités d'utilisation du territoire, parmi lesquelles la chasse et la gestion de la faune sauvage.

### Principes fondamentaux de la gestion et de la conservation réussies du loup en Europe :

- **Acceptation sociale** : Pour que la conservation des loups en Europe soit une réussite, il est plus important de traiter de la question de leur acceptation sociale que des aspects purement écologiques. Dans la plupart des régions d'Europe, il existe un habitat adapté pour le loup et les espèces de proie sont suffisantes, en partie grâce aux efforts de gestion entrepris par les chasseurs. Le véritable défi actuellement porte sur les impacts négatifs des loups sur le mode de vie rural. En raison d'approches inadéquates adoptées pour la gestion de leurs populations - ce qui a, à son tour, une incidence sur leur acceptation sociale -, l'abattage illégal/ le braconnage pourrait conduire à une menace plus grande encore pour la conservation à long terme de cette espèce à l'avenir. Afin d'éliminer le braconnage et d'accroître l'acceptation sociale envers les loups dans les campagnes européennes, les décideurs et les autres parties prenantes concernées doivent prendre pleinement en compte les besoins et les intérêts pertinents, notamment l'anxiété ressentie par certaines personnes vivant à proximité de loups. Diverses menaces résultent de la présence des loups ; elles viennent s'ajouter aux pressions déjà existantes exercées sur la vie en milieu rural. Il faut en tenir compte dans les décisions de gestion.
- **Gestion active** : Une des manières les plus efficaces d'accroître l'acceptation sociale des loups passe par la promotion d'une gestion active et durable de cette espèce. En Europe, les exemples les plus parlants de la coexistence réussie avec les loups et d'autres grands carnivores, comme l'ours brun et le lynx, consistent en une gestion active par le biais de la chasse. La chasse légale et durable des populations contribuera à réduire et à prévenir le braconnage si les communautés locales sont impliquées dans les processus de gestion et si elles les soutiennent. Même si le cadre juridique général pour la gestion et la conservation de nombreuses populations de loups est déterminé sur le plan européen, les décisions de mise en œuvre devraient être prises et fixées au niveau local et régional sur la base d'une gestion active afin de renforcer le sentiment d'appropriation et d'atténuer les conflits avec les citoyens qui vivent les mêmes zones que les loups.
- **Gestion du niveau de population/gestion transnationale** : L'échelle à laquelle les loups devraient être gérés de manière appropriée est extrêmement importante. Les populations de loups peuvent couvrir

des dizaines de milliers de kilomètres carrés, territoires qui, inévitablement, sont coupés par des frontières d'états ou des frontières administratives. La FACE promeut une évaluation du statut de conservation lié au niveau de population et encourage une gestion qui soit transfrontalière et qui concerne la population en tant que telle. Les pays disposant de populations saines de loups et d'un cadre de gestion qui, au fil du temps, s'est révélé efficace tant en termes de viabilité des populations que de coexistence ne devraient pas subir de modifications négatives des plans de gestion bien établis lorsqu'ils entreprennent des efforts de gestion sur le plan transfrontalier ou au niveau de la population.

- **Changement de statut juridique :** Le statut de protection juridique des loups et d'autres grands carnivores dans le cadre de la Directive Habitats devrait être amendé dès que le statut de conservation souhaité est atteint. Cela implique que certaines populations de loups devraient être déplacées de l'Annexe IV (protection stricte) à l'Annexe V (protection mais espèces susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion) dès que leur statut de conservation est favorable, et vice versa. Dans ce contexte, la FACE invite la Commission européenne et les États membres à assurer de manière prioritaire l'application correcte de l'Article 19 de cette Directive, qui prévoit que les annexes seront actualisées conformément aux progrès techniques et scientifiques, à savoir à la connaissance et à la compréhension des populations en expansion, des comportements récemment acquis des loups, etc.
- **Responsabilité à l'égard des dommages causés :** la responsabilité à l'égard des dommages causés par des espèces chassables et non chassables varie entre les différents pays européens. Étant donné qu'une modification du statut du loup en tant qu'espèce chassable pourrait avoir un impact sur la situation en matière de responsabilité sur le plan national, la FACE met en exergue le fait que les chasseurs ne doivent en aucun cas être tenus responsables du paiement des dégâts causés par des loups.
- **Chasse/utilisation des terres rurales :** La chasse est l'une des méthodes d'exploitation durable des ressources naturelles parmi les plus importantes et les plus anciennes. Elle a toujours été un élément essentiel des cultures et des traditions des communautés rurales. Afin de préserver ces modes de vie, ces traditions de même que les économies locales, la chasse et la gestion du gibier doivent être possibles. Les politiques de conservation de la faune sauvage doivent être pragmatiques, viser le long terme et être facilement compréhensibles. Dans certaines parties d'Europe, les densités des espèces de proie/ des ongulés sont naturellement basses ou sont conservées à un niveau peu élevé suite au besoin de la société de limiter les dommages aux forêts ou aux cultures ou pour éviter des accidents de la circulation tandis qu'ailleurs, les chiffres et les densités sont nettement plus importants. Les territoires couverts par les loups varient également en termes de taille entre les régions. La FACE souligne dès lors le besoin d'assurer une gestion souple du loup, qui se fonde sur les conditions socio-économiques et biologiques au niveau régional et local. Cela permettra aux chasseurs de poursuivre la pratique d'une chasse durable pour les espèces pertinentes, en ayant recours à des pratiques cynégétiques uniques et essentielles, parmi lesquelles se retrouve celle facilitée par des chiens qui courent librement. Ces activités rurales soutiennent les besoins sociaux et économiques locaux (notamment l'approvisionnement alimentaire) et contribuent de manière significative au maintien de campagnes vivantes et viables caractérisées par la richesse de leur biodiversité. La chasse est une activité socio-économique et culturelle importante dans les zones rurales européennes. Dans certaines parties d'Europe, la chasse joue un rôle particulièrement important, par exemple là où l'exode rural reste problématique.

#### L'engagement de la FACE :

- La FACE condamne tout abattage illégal des loups.

- La FACE souligne que toute chasse aux loups doit se réaliser en assurant des niveaux durables afin de garantir la conservation de l'espèce sur le long terme.
- La FACE promeut le rôle important des chasseurs dans la conservation, la gestion et le suivi des populations de loup en Europe; ils contribuent en effet et de façon fondamentale au recueil de données sur la reproduction, la répartition et la densité des loups sur le plan régional et local. Ils favorisent ainsi leur conservation, ils encouragent la coexistence et sont les garants d'une chasse durable de leurs populations.
- La FACE continuera de participer de manière constructive au dialogue avec d'autres parties prenantes au sujet de la conservation des grands carnivores, notamment en qualité de membre de l'UICN et de la plateforme de l'UE sur la coexistence entre les hommes et les grands carnivores.
- La FACE intervient en tant qu'organisation se fondant sur les données et soutient les décisions de gestion s'appuyant sur des données scientifiques fiables.

*Adopté lors de l'Assemblée Générale de la FACE le 7 septembre 2020.*